

PastoraLoup®

Programme associatif de soutien au pastoralisme en zones à loup

DOSSIER D'INSCRIPTION - 2019



© Raphaëlle Mollard

Consciente des difficultés rencontrées par l'élevage en zones de présence des grands prédateurs, l'association FERUS a mis en place, sur « la problématique » du loup, un programme de soutien appelé *PastoraLoup*.

Ce programme basé sur l'écocitoyenneté propose une aide complémentaire aux éleveurs et bergers pour la protection de leurs troupeaux.

Afin de réduire les dommages et la vulnérabilité des animaux domestiques, il s'agit pour les personnes bénévoles de renforcer la présence humaine auprès du cheptel et participer aux divers travaux pastoraux nécessités par la présence du loup.

LE CONTEXTE

FERUS - association loi 1901

Au printemps 2003, **FERUS** est né de la fusion d'Artus (créé en 1989 pour sauvegarder l'ours dans les Pyrénées) et du Groupe Loup France (GLF), (créé en 1993 pour accompagner le retour du loup). L'objectif était d'unir les forces des deux associations, afin d'être plus efficace dans le combat pour la sauvegarde des grands prédateurs.

FERUS est une association loi 1901 à but non lucratif, agréée au niveau national au titre de l'article L-141-1 du Code de l'environnement. Elle milite pour la cohabitation prédateurs/pastoralisme depuis plus de 20 ans. La prise en compte des intérêts particuliers du pastoralisme et des intérêts généraux et collectifs de la préservation de la biodiversité est le fondement de l'action de FERUS.

D'importance nationale, l'association FERUS a pour but de protéger et de favoriser le maintien de l'ours, du loup et du lynx en France. Pour cela, l'association mène des campagnes de recherche, de sensibilisation, de lobbying, mais aussi des actions juridiques et médiatiques. FERUS est présente sur le terrain grâce à plusieurs programmes d'écovoltariat : PastoraLoup, Parole de Loup, Parole d'ours et Api'ours.

Dés 1993, le Groupe Loup France a lancé une politique de dialogue et de concertation avec le monde de l'élevage, considérant les éleveurs et bergers comme des partenaires avec qui trouver des solutions partagées et librement consenties. Depuis 1999, le programme de soutien PastoraLoup s'inscrit dans cette démarche et cette volonté de rapprochement.

A travers cette action, **l'objectif est de promouvoir et faciliter la coexistence entre les activités humaines et les grands prédateurs.**

Le loup en France



Conséquence de l'expansion naturelle de la population lupine italienne, le loup recolonise depuis 1992 la France, sur des territoires qui lui assurent des conditions écologiques favorables (tranquillité et abondance des proies sauvages). En 2018, la population française de Loups gris (sous-espèce *Canis lupus italicus*) est estimée à environ 430 individus.

(Photo ci-contre : loup au piège photo – vercors 2013)

Progressivement, cette population accroît ses effectifs et étend son aire de répartition sur le territoire national. A plus grande échelle, elle n'est que l'extension française de la population transalpine (franco-italo-suisse), elle-même issue et connectée à l'importante population de loups établie du Sud au Nord de l'Italie.

La Convention Européenne de Berne, relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel et **la directive communautaire Habitat Faune-Flore**, protège le loup en Europe et en France, en tant qu'« espèce strictement protégée ». Cependant, depuis 2004, l'Etat français utilise les dispositions de la Directive européenne Habitats-Faune-Flore et autorise sous certaines conditions que des loups puissent être abattus suite à des dommages aux troupeaux. Au fil des années, les conditions ont été assouplies allant même jusqu'à permettre le tir de loups en l'absence de troupeaux et donc de dommages et en autorisant les chasseurs à tuer des loups lors de leurs parties de chasse. 51 loups ont été abattus en 2018.

Si majoritairement le grand public est favorable aux grands prédateurs, les populations locales concernées sont loin d'accepter la présence du loup sur "leurs terres". Les réticences sont en partie liées à l'impact possible de la prédation sur la faune sauvage (au sens cynégétique) mais sont, avant tout, soulevées par les dommages occasionnés aux animaux d'élevage et par les difficultés et contraintes qu'implique leur protection.

La problématique loup-pastoralisme

Un des obstacles majeurs à l'installation et à la conservation du loup en France vient donc principalement des risques de prédation sur les cheptels domestiques.

Bien que le régime alimentaire annuel du loup soit composé à plus de 70% d'ongulés sauvages (le plus souvent mouflons, chamois ou encore chevreuils), le prédateur s'en prend régulièrement aux animaux d'élevage. Au cours des attaques, plusieurs animaux peuvent être tués même si certains ne seront pas consommés. L'affolement du troupeau peut aussi engendrer des dommages indirects plus importants, par dérochement, étouffement ou avortement...



En 2018, la mort de plus de 10000 animaux domestiques ont été attribuées au loup. Ce sont principalement des ovins, mais caprins, bovins et équins sont aussi la proie du prédateur.

Un peu plus de 800 000 moutons sont dénombrés durant la période estivale dans les zones de présence du loup, temporaires ou permanentes.

(Ci-contre : brebis victime d'une attaque de loup sur un alpage de la Haute-Bléone (04), été 2012 – Annette.G)

Depuis le retour du loup, les méthodes d'élevage modernes sont remises en cause et la protection des troupeaux est redevenue une priorité. Pour cela, des mesures de prévention parfois ancestrales sont à nouveau mises en place. Plusieurs « outils » de protection directe des animaux sont applicables : présence humaine, chiens "patous", parcs de regroupement, effaroucheurs... Après plusieurs années d'expérience en la matière, la combinaison de ces différents moyens de protection s'avère être la façon la plus efficace de réduire les risques et dommages sur les troupeaux. On constate ainsi, en France comme ailleurs, une diminution du nombre d'attaques et du nombre de victimes par attaque sur les zones anciennement colonisées. Néanmoins, le « risque zéro » de prédation n'existera malheureusement jamais face à un tel prédateur, opportuniste et aux capacités d'adaptation considérables.

Les pratiques pastorales évoluent et « s'accommodent » de la présence du loup. Ces modifications engendrent de nouvelles contraintes d'exploitation. Surcroît de travail et nouvel effort financier sont parfois difficiles à accepter et assumer pour les éleveurs et bergers.

Le loup représente un handicap supplémentaire pour une profession qui cumule déjà un certain nombre de difficultés techniques et économiques, à fortiori en zones de montagne.

A partir de 1997, les Pouvoirs Publics ont mis en place différents programmes de soutien pour accompagner le pastoralisme en zones à loups et suivre la progression de l'espèce.

Après deux programmes *LIFE-Nature* (L'Instrument Financier pour l'Environnement) à financements communautaires, un **Plan National Loup** 2004/2008 a été lancé par les ministères de l'Agriculture (ex MAP) et de l'Environnement (ex MEEDDM) avec pour objectifs de "*concilier le développement maîtrisé d'une population de loups et la poursuite d'activités pastorales*". En s'appuyant sur cette expérience, trois autres Plan National Loup lui ont succédé : 2008/2012 , 2013/2017 et l'actuel 2018/2023.

Aujourd'hui, les différents moyens de protection (aide-bergers, chiens de protection, parcs électriques) sont financés par le Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation (MAA) et le programme FEADER (Fond Européen Agricole pour le Développement Rural) via une mesure contractuelle du Plan de Développement Rural Hexagonal (la mesure 323C1). Les DDT s'occupent de leur mise en place. Le suivi scientifique de l'espèce est assuré par une cellule spécialisée de l'ONCFS, appuyée sur le terrain par un important réseau d'observateurs bénévoles*. A l'issue d'une procédure de constat, les animaux domestiques prédatés sont indemnisés par le Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES).

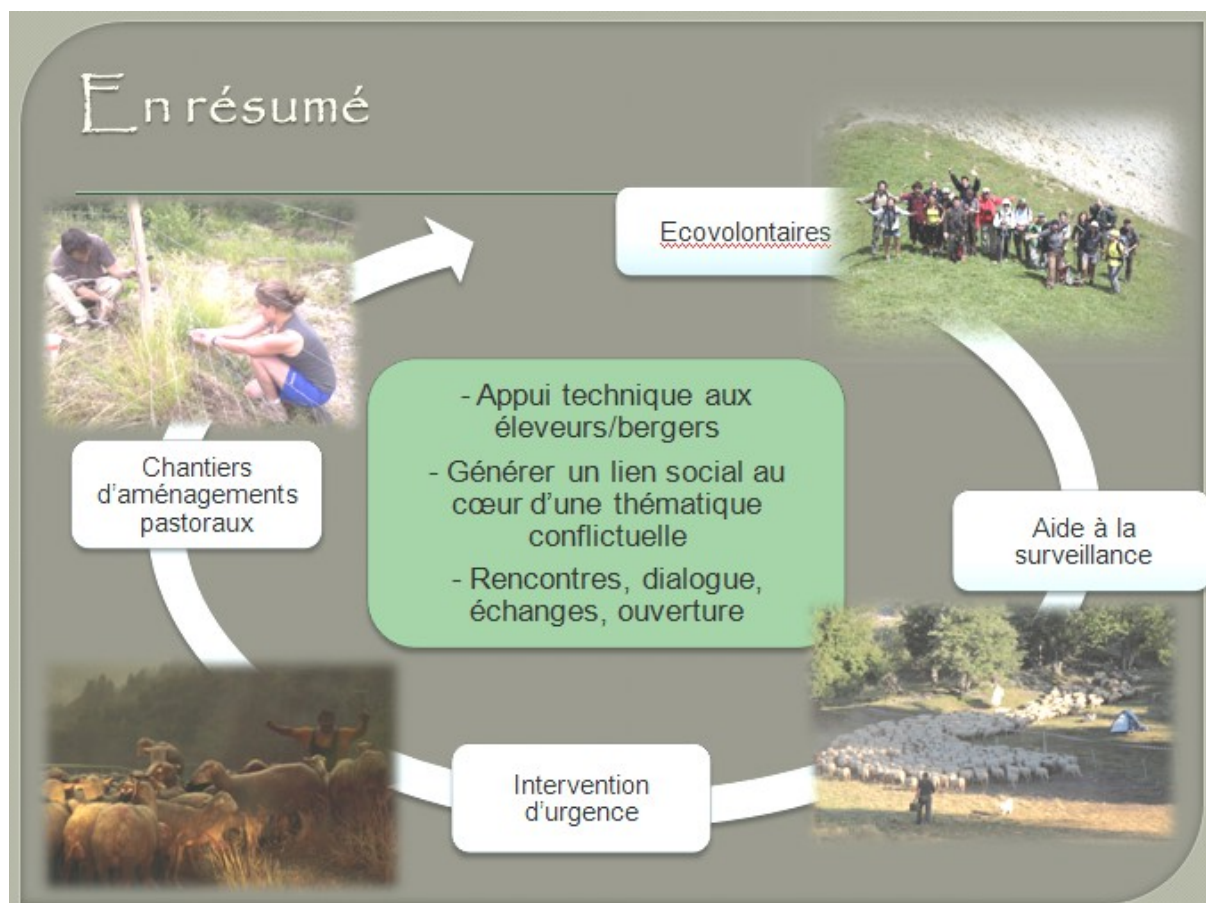
* PDRH : Plan de Développement Rural Hexagonal / ONCFS : Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage / DDT : Direction Départementale des Territoires

DES BÉNÉVOLES POUR LA COHABITATION LOUP/PASTORALISME

Au niveau associatif, FERUS propose une aide complémentaire au travers de son programme.

Les « bénévoles PastoraLoup » apportent un soutien supplémentaire aux éleveurs et bergers dans la mise en place des moyens de prévention. Ils permettent de renforcer la présence humaine permanente auprès des troupeaux et participent aux travaux et aménagements pastoraux facilitant l'exercice du "métier" en zones à loups.

Un programme d'actions pour la protection des troupeaux



↳ L'aide à la surveillance des troupeaux

A l'issue d'un stage de sensibilisation préparatoire et obligatoire, les bénévoles se succèdent chez les éleveurs et bergers partenaires. Sur les exploitations ou en alpage, ils participent à la surveillance des troupeaux d'ovins et aux diverses tâches propres à la protection du cheptel (déplacement et entretien des parcs, regroupement nocturne des animaux...).

Leur fonction ne peut être en aucun cas assimilée à celle d'un ouvrier agricole. Leur mission dure généralement une à trois semaines et s'effectue **seul**.

↳ **Les interventions d'urgence**

FERUS mobilise un bénévole ou une équipe de bénévoles expérimentés pour intervenir rapidement sur un troupeau qui serait ponctuellement soumis à une forte pression de prédation. Surveillance, effarouchement, recherche, tri des animaux..., dans ces périodes de crise les actions de première urgence ne manquent pas.

↳ **Les chantiers d'aménagements pastoraux**

Travailler en zones à loup peut nécessiter une réorganisation des zones pastorales. FERUS participe à des chantiers de création ou rénovation d'ouvrages et équipements pastoraux (parc, cabane, point d'eau, zone de regroupement...), qui facilitent la mise en œuvre des pratiques de pâturage moins vulnérables.

Certaines de ces opérations peuvent être menées en collaboration avec d'autres acteurs institutionnels ou associatifs impliqués autour de cette thématique.

Une action écocitoyenne au service du berger et du loup

Depuis 1999, l'association recrute parmi ses adhérents et le grand public, des candidats sensibilisés à la problématique pastoralisme/loup.

Au-delà de l'appui technique aux éleveurs et bergers, l'intérêt du programme PastoraLoup réside également dans l'expérience humaine qu'il génère et le lien social qu'il peut recréer au cœur d'une thématique toujours conflictuelle.

Cette forme de solidarité active offre une occasion de rencontre et d'échanges à des citoyens dont les logiques de vie sont parfois très éloignées. Mieux se connaître, mieux comprendre et se comprendre sont des objectifs incontournables de ce projet.

Cet **espace de dialogue et d'ouverture**, où chacun tient compte et respecte les prises de position de l'autre, permet de dépasser l'habituel clivage "pro-loup et anti-loup", pour œuvrer ensemble à la recherche et à l'application de solutions équitables et durables, préalable indispensable à toute coexistence apaisée.



© FERUS- stage de sensibilisation 2017 - Enchastrayes

ORGANISATION DU PROGRAMME

Conditions de participation

- Être âgé d'au moins 18 ans au 1^{er} jour du stage de sensibilisation,
- Être adhérent de l'association
- Avoir une forte motivation et un réel intérêt pour la problématique loup/pastoralisme
- Posséder une capacité physique suffisante pour marcher tous les jours en montagne, suivant des dénivelés et des conditions météorologiques parfois difficiles
- Savoir-vivre en groupe tout en supportant la solitude et la rusticité. Faire preuve d'autonomie.
- Être capable d'écoute et d'ouverture d'esprit pour évoluer dans un milieu conflictuel où ses propres opinions ne sont pas toujours partagées
- Les chiens personnels ne sont pas acceptés sur l'alpage (sauf exceptionnellement en cas de maîtrise parfaite).

A savoir

Les différentes actions se déroulent dans le Sud-Est de la France (région PACA essentiellement).

Stage de sensibilisation pour les missions de surveillance (obligatoire)

Les personnes « sélectionnées » (*sélection seulement en cas de surnombre- Places limitées à 12 participants par stage*) suivent avant leur mission un stage de sensibilisation, afin que leur soit présenté la problématique loup/élevage. Ce stage se déroule en avant saison sur cinq jours, dans une exploitation agricole ou un alpage. C'est un moment de rencontre et d'échanges avec différents acteurs impliqués dans le "dossier loup". C'est également l'occasion de découvrir la vie pastorale et les techniques de base de l'élevage. Enfin, ce stage a pour objectif de donner aux bénévoles quelques notions sur le milieu humain et naturel qu'ils côtoieront pendant leur mission et de préciser le sens et les limites de leur action dans le cadre du programme PastoraLoup.

Dates : (*sous réserve d'un nombre d'inscriptions suffisant. L'association FERUS se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre de participants est inférieur à 6*)

Stage 1 : Lundi 27 mai au vendredi 31 mai 2019 dans les Monges vers Sisteron.

Stage 2 : Lundi 10 juin au vendredi 14 juin 2019 en Ubaye vers Barcelonnette

Stage 3 : Lundi 1er juillet au vendredi 5 juillet 2019 en Haute- Bléone vers Digne-les bains.

Les bénévoles qui s'inscrivent à un stage de sensibilisation PastoraLoup 2019 s'engagent à participer au minimum à une mission individuelle entre juin et mi-novembre de cette année.

Toutefois, l'organisation se réserve à l'issue de ce stage, un droit de révision sur la participation ou non du bénévole à l'action.

Les bénévoles signeront durant leur mission individuelle **une convention** avec les éleveurs partenaires et l'association. Cette convention tripartite est propre à chaque mission. Le rôle de chacun des partenaires y est clairement défini. Une clause de rupture de contrat permet de mettre fin à la mission à tout moment en cas de difficultés.

Aide à la surveillance des troupeaux (action réalisée seul)

Pendant leur temps de mission, les bénévoles sont nourris par l'éleveur ou défrayés de leurs frais de nourriture. Selon les cas, ils peuvent être logés « en dur » (cabane, ferme) notamment lorsqu'il n'y a pas de surveillance nocturne. Pour "les nuits au troupeau", le bénévole dispose de son propre matériel pour dormir (tente, matelas, duvet).

L'immersion dans le monde des « pasteurs » est totale et les participants découvrent pleinement la vie pastorale. Être conscient que cela peut parfois être rude. Chaque pâturage et « contexte loup » étant différent, chaque troupeau particulier et chaque berger ayant sa propre technique de travail, les tâches des bénévoles varient sensiblement selon les zones pastorales visitées.

Intervention d'urgence

L'intervention d'urgence est sollicitée de façon ponctuelle à tout moment durant la période d'estive. Ces actions d'urgence nécessitent pour les personnes qui interviennent une grande autonomie, une bonne forme physique et l'expérience de la vie en montagne (bivouac, marche de nuit, bricolage ...). Logement sous tente ou « en dur ». Ravitaillement assuré par l'éleveur. Cette action est plus confortable pour les personnes habitant la région.

Chantier d'aménagement pastoral

Une équipe de bénévoles encadrée par le coordonnateur PastoraLoup intervient plusieurs jours consécutifs sur un alpage ou une exploitation pour des travaux de construction, de rénovation d'ouvrages ou d'aménagement de l'espace pastoral.

Pour 2018, différents projets de chantier sont à l'étude, les détails et dates de ces missions seront communiqués ultérieurement. Logement sous tente ou en dur et ravitaillement assuré par l'éleveur.

Rapport de mission

En fin de mission, FERUS demande à chaque bénévole de rédiger, à partir d'un questionnaire spécifique, un **compte-rendu de mission** retraçant son expérience PastoraLoup.

Week-end bilan

Un rassemblement de restitution clôture la saison. C'est l'occasion pour tous les acteurs du projet PastoraLoup de faire le bilan de la saison écoulée en échangeant sur les expériences de chacun et de préparer l'édition suivante. Date à prévoir fin octobre/début novembre.

Assurance et responsabilité

Lors du stage et des missions, les participants sont assurés par FERUS en tant que **bénévoles associatifs**. Les dommages qu'ils pourraient occasionner de leur propre fait relèvent de leur assurance responsabilité civile. Le matériel ainsi que les objets personnels sont à leur propre charge.

PASTORALOUP© est un engagement fort, ouvert à tous...

L'éco-bénévolat est une action militante en faveur de l'Environnement, c'est un engagement libre aux côtés d'une association dans le but d'apporter une aide physique dans une action de protection, de valorisation ou de conservation du patrimoine naturel et humain. Cela suppose un désir réel de travailler pour la cause défendue, du sens pratique et une grande faculté d'adaptation.

Les bénévoles qui participent à ce programme évoluent dans un milieu conflictuel où la problématique est complexe. Il leur est donc demandé une grande ouverture d'esprit dans une démarche personnelle alternative et constructive en collaboration avec les différents acteurs qui vivent, en France, le retour du loup au quotidien.

Le manque de motivation des bénévoles en mission pourrait dévaloriser et compromettre le travail de terrain de FERUS et l'action des participants des années précédentes.

PastoraLoup reste une expérience unique, inoubliable pour toutes les personnes ayant participé aux missions ... Mais ce n'est pas un voyage d'agrément !



AGENDA 2019

LES ACTIONS



Les missions

- Aide à la surveillance : de mai (pour les redoublants déjà formés) / après le stage de sensibilisation (pour les nouveaux) à mi-novembre. Prévoir 1 à 3 semaines par mission.
- Chantier d'aménagement pastoral : d'avril à mi-novembre, sessions de 2 à 3 jours en général. **Il n'est pas nécessaire d'avoir suivi le stage de sensibilisation.** Plusieurs projets sont prévus, mais les dates ne sont pas fixées définitivement. En cochant l'activité dans la fiche de renseignements vous serez tenus informés de l'actualité des chantiers le plus rapidement possible.
- Intervention d'urgence : tout au long de la période d'estive sur toutes les zones à loup.

INSCRIPTION

Date limite de dépôt des dossiers de candidature.

- **17 mai** pour les candidats au stage 1
- **31 mai** pour les candidats au stage 2
- **21 juin** pour les candidats au stage 3

Attention, les places sont limitées à 12 participants pour chaque stage !

CONTACTS

FERUS – PastoraLoup – BP 80 114 – 13718 ALLAUCH Cedex
benevolatferus.loup@ferus.org
07 50 69 98 90

Site Internet

Plus d'infos, les actus, des témoignages, des photos...
sur le site de FERUS à la rubrique **PASTORALLOUP®**
www.ferus.fr

Siège FERUS

BP 80 114 - 13718 Allauch cedex
contact.ferus@orange.fr - 04 91 05 05 46

Nos partenaires

**LE PROGRAMME PASTORALLOUP EST SOUTENU PAR LE MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE.**



Fiche d'inscription - PastoraLoup 2019 - FERUS

A renvoyer à :

benevolatferus.loup@ferus.org
ET FERUS – PastoraLoup – BP 80 114 – 13718 ALLAUCH Cedex

Nom : Prénom : Age :
 Adresse :
 Code postal : Localité :
 Tel. (*Portable de préférence*) :
 Mail :

Personne à contacter en cas de nécessité (coordonnées):

Votre profession ou formation en cours :

Compétences « techniques » particulières (*intérêts pour intervention d'urgence & chantiers*) :

Êtes-vous déjà adhérent 2019 de FERUS ?

Êtes-vous membre d'autres associations ? (Lesquelles)

Avez-vous déjà participé à une mission PastoraLoup ? Si oui, quand et laquelle ?

Avez-vous déjà participé à des chantiers de bénévolat ? Lesquels ?

Comment avez-vous connu PastoraLoup ?

1. A quelle(s) type action(s) souhaitez-vous participer ?

- ☐ a/Aide à la surveillance ☐ b/Intervention d'urgence (bénévoles expérimentés)
- ☐ c/Aménagements pastoraux (chantier)

2. Quelles sont vos périodes de disponibilité ?

(pour la mission d'aide à la surveillance précisez le nombre de jours/semaines durant lesquels vous souhaitez vous impliquer)

- ☐ a/ ☐ b/ ☐ c/

3. A quel stage de sensibilisation souhaitez-vous participer (obligatoire pour l'action d'aide à la surveillance uniquement. Plusieurs choix possibles en indiquant tout de même votre préférence)?

- ☐ stage 1 : du 27 au 31 mai ☐ stage 2 : du 10 au 14 juin ☐ stage 3 : du 1er au 5 juillet

Je soussigné(e)..... né(e) le à assure que ma **condition physique** me permet de participer pleinement au stage et à la mission PastoraLoup (marche soutenue, dénivelé, rusticité de la vie pastorale en montagne...). Suite à la participation au stage de sensibilisation, je m'engage à participer à au moins une mission individuelle d'aide à la surveillance entre juin et novembre 2019.

4. Votre moyen de transport :

– pour le stage de sensibilisation

- ☐ véhicule personnel ☐ train/bus/covoiturage (transfert sur site assuré par l'organisation PastoraLoup)

– pour la mission

- ☐ véhicule personnel ☐ train/bus/covoiturage (transfert sur site assuré par FERUS ou l'éleveur)

5. Adhésion FERUS 2019 :

- ☐ Adhésion spéciale PastoraLoup → 15 € ☐ Membre actif → 30 €
☐ Membre actif réduit (étudiant...) → 20 € ☐ Adhésion familiale → 37€

A renvoyer par mail à benevolatferus.loup@ferus.org :

- la **fiche d'inscription**
- une lettre de motivation
- un CV si possible avec photo
- une attestation de responsabilité civile (assurance individuelle) de l'année en cours

ET à envoyer par courrier à : Association FERUS – PastoraLoup – BP 80 114 – 13718 ALLAUCH Cedex

- le règlement de l'adhésion FERUS 2019 (à partir de 15 €) pour les non-adhérents
- le règlement des frais de participation au stage de sensibilisation (80 €)

*Règlement par chèques (2 différents) à l'ordre de FERUS. Merci d'y joindre votre fiche d'inscription pour que nous sachions à quel dossier les chèques correspondent.
L'adhésion est encaissée de suite, celui du stage est supprimé en cas de désistement.*

Fait à :

Le :

Signature :